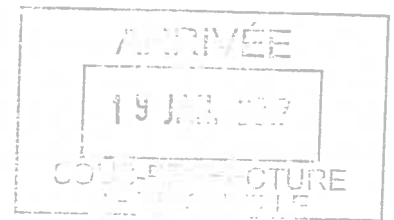


Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2017

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI – Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER – Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU

Absents excusés : Mme Martine GERGAUD donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Didier JACQUES donne procuration à M. Patrick GRASSER - M. GUTH Christophe

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 15

N° 2017-001 – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14 et R153-3 ;

Vu la délibération n°2013-034 du 11 juin 2013, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du PLU ;

Vu le débat effectué le 18 juin 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu les pièces du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le PADD, les pièces réglementaires (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation) ;

Vu la concertation publique qui s'est déroulée selon les modalités rappelées dans le bilan annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération en date du 29 novembre 2016 ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être arrêté et transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés puis soumis à enquête publique ;

Considérant que la communauté d'agglomération et le conseil départemental ont souhaité des évolutions du règlement de la zone 1AUZ afin de faciliter l'implantation d'un nouveau projet sur la plateforme départementale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Annule la délibération du 29 novembre 2016
- Clôt la concertation avec le public et en tire le bilan annexé à la présente délibération ;
- Décide d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Conformément aux dispositions des articles L153-16, R153-4 et R153-5 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté est transmis pour avis aux :

- Préfet de Moselle ;
- Sous-Préfet de Thionville ;
- Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- Président du SCOT de l'agglomération thionvilloise ;
- Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville ;
- Président du SMITU Val de Fensch ;
- Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- Maires des communes limitrophes :
 - Yutz
 - Thionville
 - Florange
 - Uckange
 - Bertrange

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 17 janvier 2017

Pour copie conforme,
Illange, le 17 janvier 2017
Le Maire,

